

**Consultation publique  
Piétonnisation permanente de la rue Wellington**

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE  
AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN

Date : mardi 26 novembre 2024  
Heure : 10 h 45 – 12 h 30  
Lieu : salle P123 Auditorium de Verdun

Étaient présents :

**De l'arrondissement de Verdun**

Diane Vallée, Conseillère en planification, Direction d'arrondissement.  
Mathieu Robert-Perron, Chargé de communication, Direction d'arrondissement  
(par visioconférence)  
Jean Cardin, Infrastructure, Direction d'arrondissement

**De l'Office de consultation publique de Montréal**

Helen Finn, présidente de la commission  
Alejandro Angel, secrétaire-analyste  
Bianka Bernier, consultante

**1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

La présidente, Helen Finn, ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est affiché à l'écran disponible dans la salle. Elle passe ensuite la parole au secrétaire-analyste pour rappeler aux participants les objectifs de la rencontre.

Ce dernier explique que la rencontre vise à présenter le cadre de la consultation publique ainsi qu'à aborder certaines questions procédurales pour que les responsables de l'arrondissement puissent préparer leurs interventions lors des moments clés de la consultation.

Par ailleurs, la mission et le rôle de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sont rappelés comme suit :

- **Mandat indépendant** : L'OCPM est un organisme indépendant qui réalise les mandats de consultation publique confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal.
- **Neutralité des commissaires** : Ses commissaires ne sont ni des élus ni des employés municipaux et mènent les débats en toute neutralité.
- **Rôle consultatif** : Il est chargé de recueillir l'opinion des citoyens et des parties prenantes concernées. Une consultation publique de l'OCPM permet la compréhension en profondeur d'un projet et de ses enjeux. Elle donne une voix à la communauté, offre une tribune pour poser des questions et recueille les points de vue afin de préparer des recommandations spécifiques pour la décision publique.
- **Nature des recommandations** : Les recommandations émanant des consultations prennent aussi en compte les politiques, les lois et les règlements en vigueur.

## 2. Cadre de la consultation publique

Le secrétaire-analyste rappelle les principes du code de déontologie des commissaires ainsi que les paramètres du mandat confié à l'OCPM. Le code de déontologie qui encadre le travail des commissaires implique :

- Que les commissaires doivent agir de manière indépendante, être au service du public et respecter le devoir de réserve;
- Que toutes les communications doivent passer par l'entremise de l'analyste et que la rencontre fera l'objet d'un compte-rendu (non exhaustif) par souci de transparence.

Le mandat reçu par l'OCPM est d'assurer la tenue d'une consultation publique visant à évaluer la demande de piétonnisation de la rue Wellington à l'année (entre la 6<sup>e</sup> avenue et la rue Régina) déposée en vertu du droit d'initiative citoyenne prévu à la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Le secrétaire-analyste présente la démarche de la consultation et les grandes étapes prévues pour celle-ci.

### Période d'information

#### **22 janvier 2025 : Séance d'information et de questions-réponses**

Cette consultation relève du droit d'initiative citoyenne. L'arrondissement de Verdun présentera l'état de la piétonnisation existante, lors d'une présentation d'un maximum de 20 minutes. Par la suite, les initiateurs présenteront leur vision sur la piétonnisation

de la rue Wellington lors d'une présentation d'un maximum de 20 minutes. La soirée se déroulera à la mairie de l'arrondissement. Elle sera webdiffusée pour ceux qui souhaitent l'écouter en direct et enregistrée pour une écoute en différé.

**À partir du 7 décembre 2024 : Questionnaire en ligne et interceptions**

Les citoyens peuvent répondre à un questionnaire en ligne – sur le site web de la consultation – ou avec l'assistance d'intercepteurs mandatés par l'OCPM à différents moments et endroits de l'arrondissement. Ce questionnaire permettra à tous les citoyens, même ceux qui ne peuvent assister aux rencontres en personne, de partager leurs points de vue sur la piétonnisation permanente de la rue Wellington.

**28 janvier 2025 : Atelier participatif et kiosque d'information**

L'atelier participatif vise à valoriser la diversité des modes d'expression, à encourager la prise de parole du plus grand nombre et à se questionner sur les conditions qui rendraient la piétonnisation à l'année de la rue Wellington acceptable. Il est proposé de créer des stations entre lesquelles les participants peuvent se promener. Le kiosque vise à offrir l'information nécessaire aux personnes qui n'ont pas été en mesure d'assister à la séance d'information et de questions-réponses, mais qui souhaitent se joindre à l'atelier participatif.

**4 février 2025 : Café-rencontre avec les commerçants**

L'objectif de ce café-rencontre est de mieux connaître le point de vue des commerçants actifs sur la rue Wellington quant aux enjeux de la consultation, particulièrement en ce qui concerne l'impact des changements proposés et leurs impacts sur la vie économique et questions liées. Il s'agit d'une rencontre sur invitation.

**Début février 2025 : Café-rencontre avec les organismes communautaires**

L'objectif de ce café-rencontre est de recueillir les perspectives des organismes du quartier sur la piétonnisation permanente de la rue Wellington, d'explorer les enjeux sociaux, environnementaux et organisationnels de ce projet et de solliciter leur collaboration pour joindre des groupes traditionnellement plus éloignés des espaces de consultation formels. Les dates restent à confirmer.

Les citoyens et les parties prenantes pourront soumettre leurs opinions sous forme de mémoires écrits, d'opinions orales ou par voie électronique.

**À partir du 11 février 2025 : Séances d’audition des opinions devant la commission**

La date limite pour s’y inscrire est le 7 février. D’autres dates peuvent s’ajouter en fonction des inscriptions.

Période de rédaction

Finalement, la commission procédera à l’analyse des informations et des opinions reçues. Ces éléments alimenteront la rédaction du rapport final, qui contiendra des recommandations pour les décideurs publics.

Le secrétaire-analyste informe les parties prenantes de la possibilité de nommer des porte-parole et des personnes-ressources pour répondre aux questions des citoyens et de la commission lors de la séance d’information. D’autres personnes-ressources peuvent être présentes dans la salle et répondre, au besoin, selon les particularités des questions. L’arrondissement doit fournir au préalable les noms et les titres de ces représentants.

Lors des séances d’audition des opinions, les représentants de l’arrondissement auront un droit de rectification.

**4. Présentation des modifications proposées par l’arrondissement**

Les représentants de l’arrondissement présentent le projet de piétonnisation à l’année de la rue Wellington, en retraçant son évolution. Ils expliquent que la piétonnisation de la rue Wellington a d’abord été mise en place pendant la pandémie, en tant que mesure temporaire pour répondre à la crise sanitaire. Toutefois, face à son succès, la piétonnisation a été reconduite les années suivantes.

Ils précisent que le projet de piétonnisation à l’année est issu d’une démarche de droit d’initiative citoyenne, que le greffier de l’arrondissement a validé, à la suite de la réception de plus de 3 000 signatures conformes.

**5. Questions et enjeux**

Des discussions sont tenues sur les questions et les enjeux susceptibles de ressortir lors de la séance d’information et tout au long du processus de consultation, notamment les possibles conséquences liées à une piétonnisation à l’année qui pourraient avoir un impact sur le niveau d’acceptabilité sociale du changement proposé. Des enjeux tels que les places de stationnement, le partage de l’espace entre les cyclistes et les piétons, la sécurité et l’accessibilité des lieux, les coûts liés à une piétonnisation à l’année dans un contexte de budget relativement limité ont été soulignés comme étant aussi des problématiques sur lesquelles il pourrait y avoir des prononcements.

Des clarifications sont apportées sur les démarches préalables à la présente consultation, sur le caractère local de la consultation, ainsi que sur le calendrier de communication prévu pour la promotion des activités consultatives.

## **6. Varia**

Aucun sujet additionnel n'a été soulevé.